RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01655
Numéro SIREN : 789 729 068
Nom ou dénomination : ABCEDI SAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2018 sous le numéro de dépôt 12686

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

ACEO

4 place Marc Leclerc
49412 SAUMUR CEDEX

V/REF :
N/REF : 2012 B 1655 / 2018-A-12686

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 04/04/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/03/2018
- Changement de président

Concernant la société

ABCEDI SAS
Société par actions simplifiée
les Places
49260 Coudray Macouard

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-12686 le 04/04/2018

R.C.S. ANGERS 789 729 068 (2012 B 1655)

Fait à ANGERS le 04/04/2018,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
Le - 4 AVR. 2018

ABCEDI SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Les Places
49260 LE COUDRAY MACOUARD
789 729 068 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1ER MARS 2018

Le premier mars deux mille dix huit, à dix heures, les associés de la Société ABCEDI SAS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Sont présents :

- Madame Evelyne BARBOU DES COURIERES , détenteur de huit actions, ci 8 actions.
- LA JARDINERIE DU COUDRAY, représentée par MATTEI Guy Pierre , détenteur de seize actions, ci 16 actions.
- Monsieur Guy Pierre MATTEI, détenteur de seize actions, ci 16 actions.

Total des actions des associés présents : 40 actions sur les 40 actions composant le capital social.

MATTEI Pierre Guy, représentant la SAS LA JARDINERIE DU COUDRAY préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Guy Pierre MATTEI et LA JARDINERIE DU COUDRAY, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par BARBOU DES COURIERES Evelyne.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du président
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - REMPLACEMENT DU PRESIDENT

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :
Madame Evelyne BARBOU DES COURIERES , demeurant 10 Impasse des Hautes Cours Fosse Bellay 49700 CIZAY LA MADELEINE, pour une durée indéterminée.
Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de LA JARDINERIE DU COUDRAY de ses fonctions de président notifiée ce jour à chacun des associés.
Madame Evelyne BARBOU DES COURIERES exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.
Madame Evelyne BARBOU DES COURIERES a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
LA JARDINERIE DU COUDRAY représentée par MATTEI Pierre Guy

Le Secrétaire
BARBOU DES COURIERES Evelyne

Les Scrutateurs
Monsieur Guy Pierre MATTEI
LA JARDINERIE DU COUDRAY